

COMMUNE DE LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT

REGLEMENT DE CONSULTATION

POUR UNE AOT

(AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE)

DU RESTAURANT – BAR – BELVEDERE

« AU COIN DU BOIS »

961 route d'Hautecombe

73370 La Chapelle du Mont du Chat

Date limite de remise des candidatures et des offres :

Jeudi 10 décembre 2026 à 12h00

TABLE DES MATIERES

Article 1. **Déroulement, conditions, objet et de la consultation**
1/1- Déroulement de la consultation
1/2- Objet de la consultation
Article 2. **Documents de la consultation**
Article 3. **Conditions de remise des candidatures et des offres**
3/1- Contenu des dossiers de candidature
3/2- Contenu des offres
Article 4. **Modalités de remise des candidatures et des offres**
4/1- Modalités de remise des candidatures et des offres
4/2- Date de remise des candidatures et des offres
Article 5. **Visite**
Article 6. **Sélection des candidatures et d'analyse des offres**
6/1- Critères d'analyse des offres
6/2**- Recours**

ARTICLE 1. Déroulement, conditions, objet et de la consultation

1/1- Déroulement de la consultation

La commune de La Chapelle-du-Mont-du-Chat s'est prononcée, par délibération en date du 19 septembre 2019, sur le principe d'une Occupation Temporaire du Domaine Public permettant l'exploitation du restaurant-bar-belvédère « Au coin du bois ».

Tous les documents de l'appel à candidature sont disponibles gratuitement :

- Sur le profil d'acheteur de la commune, à l'adresse https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com/

La procédure utilisée est de type « ouverte » : les candidats devront envoyer en même temps leur candidature et leur offre.

L'offre devra être rédigée au vu des éléments définis par le « cahier des charges »

Les candidats devront y décrire les prestations qu'ils entendent mettre en œuvre pour l'exploitation du restaurant-bar-belvédère « Au coin du bois ».

La date limite pour déposer les candidatures et les offres est fixée

au jeudi 10 décembre 2026 à 12h00.

Au terme du délai de réception des candidatures et des offres, la commission d'appel d'offres procédera à un examen des dossiers de candidature pour en vérifier la conformité au règlement, puis, elle ouvrira les offres des candidats retenus et procédera à l'analyse de leur contenu.

Au vu de cette analyse, la commission d'appel d'offres décidera si des contacts seront pris avec un ou plusieurs candidats.

Les discussions avec les candidats pré-retenus, seront menées séparément avec chaque candidat, sans que les éléments de propositions de l'un puissent être communiqués aux autres, afin d'assurer le strict respect du secret commercial.

Au terme des entretiens, la proposition de la commission d'Appel d'Offres de choix du bénéficiaire qui se verra confier l'exploitation du restaurant-bar-belvédère, sera soumise pour approbation au conseil municipal.

La commune retiendra l'offre la mieux disante au regard de critères énoncés à l'article 6 du présent règlement de la consultation.

Les candidats dont la candidature n'aura pas été retenue seront informés par courrier électronique.

1/2- Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'exploitation du restaurant-bar-belvédère « Au coin du bois », conformément aux dispositions du cahier des charges.

La convention sera conclue pour une durée maximum de 6 années.

Article 2. DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

Les documents de la consultation comprennent :

- Le présent règlement de la consultation ;
- Le cahier des charges ;

Les candidats devront les télécharger sur le profil d'acheteur de la commune : https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com/

Aucun document papier ne sera envoyé ou remis par la commune.

Article 3. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures seront rédigées en langue française.

3/1- Contenu des dossiers de candidature

Chaque candidat devra remettre un dossier contenant :

a) **Une lettre de candidature ;**

b) **Toutes les pièces justificatives, techniques, comptables et financières démontrant :**

1. Ses capacités techniques et professionnelles :
 - Les moyens humains et techniques dont il dispose pour la gestion de la présente convention ;
 - Les références du candidat dans les domaines d'activité faisant l'objet de la délégation (restauration) ;
 - Tout élément permettant de juger l'aptitude du candidat à assurer l'activité technique et professionnelle concernée.
2. Ses capacités économiques et financières :

 Eventuellement les bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices pour des prestations similaires à l'objet du présent appel à candidature réalisées au cours des trois dernières années ;

- Une note de présentation du candidat (forme juridique, date de création, capital social, actionnaires ou associés principaux).

Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents ci-avant demandés, il est autorisé à produire tout document approprié de nature à faire apparaître sa capacité économique et financière et notamment sa situation financière précise.

3/2- Contenu des offres

Les offres devront répondre à l'ensemble des demandes formulées par le cahier des charges qui est mis à disposition des candidats.

Le candidat devra fournir :

a) Un mémoire écrit détaillé, dans lequel, au vu des prestations et de leurs caractéristiques demandées par la commune, il reprendra, article par article, les points évoqués dans le cahier des charges, et, pour chacun d'entre eux, détaillera les prestations qu'il envisage de réaliser et qui devront correspondre au minimum à celles demandées.

~~b)~~ Un prévisionnel financier détaillé sur la durée envisagée.

c) La durée de L'AOT envisagée (maximum 6 ans)

Nous restons ouverts aux propositions et initiatives des candidats notamment lorsqu'elles sont susceptibles d'enrichir le projet et de contribuer à l'attractivité du lieu.

Article 4. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4/1- Modalités de remise des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres devront être adressées :

- Par voie électronique sur le profil d'acheteur de la commune https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com/

4/2- Date de remise des candidatures et des offres

La date limite de remise des candidatures et des offres est fixée au

Jeudi 10 décembre 2026 à 12h00.

Article 5. VISITE

Une visite du restaurant-bar-belvédère sera possible.

Pour y participer, les candidats devront prendre contact, avec la commune, sur le profil d'acheteur de la commune https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com/

Article 6. SELECTION DES CANDIDATURES ET D'ANALYSE DES OFFRES

6/1- Critères d'analyse des offres

La commune retiendra l'offre la mieux disante au regard de l'avantage économique global sur la base des critères ci-dessous :

- Leurs garanties professionnelles ;
- Leurs garanties financières ;
- La nature et la qualité des prestations proposées.
- Les modalités d'organisation et de fonctionnement envisagées du service : périodes et amplitude d'ouverture, tarifs,
- La proposition de relation partenariale.

6/2- Recours

- Instance chargée des procédures de recours :
 Tribunal administratif de Grenoble
 Greffe du tribunal
 2 Place de Verdun
 BP 1135 38022 Grenoble Cedex
 Tél : 04 76 42 90 00 - Fax : 04 76 42 22 69
 greffe.ta-grenoble@juradm.fr

 Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
 Contactez le TA de Grenoble
 Envoi le 05 novembre 2026 à la publication
 Publication aux supports de presse suivants : Le Dauphiné Libéré

-ooOoo-